|  |
| --- |
| ***MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE***  **Principaux sigles et abréviations** |

AFA Affectation à l’année

ASH Adaptation Scolaire et Handicap

DCOM Compensation Décharge de directeur

ADJ ELEM Enseignant classe élémentaire

ADJ MAT Enseignant classe maternelle

ADJ PRIM Enseignant classe primaire

ADJ CAT Enseignant en catalan \*

ITIN Enseignant itinérant

IME Institut Médico- Educatif

PEMF Professeur des écoles maître formateur

S.E.G.P.A Section d’enseignement général et professionnel adapté

TMB Titulaire Remplaçant Brigade

T.R.S /T.S. Titulaire de Secteur

ULIS Unité localisée pour l’inclusion scolaire

UPE2A Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

UPS Unité Pédagogique Spécifique

L.A. Liste d’aptitude

TD Titulaire d’un poste à titre définitif

TP Titre Provisoire

\*Les postes d’adjoint catalan sont attribués à TP lors du mouvement complémentaire (sauf si l’enseignant est titulaire du concours catalan ou détenteur de l’habilitation). Les cours seront donc dispensés en français.

POSTES DE DIRECTION : l’affectation est faite sur un poste d’adjoint sauf en cas de liste d’aptitude de directeur valable.

La direction de l’école sera confiée à un enseignant de l’école désigné par l’IEN de circonscription.

POSTES DE MAITRE E : pour postuler, l’enseignant sera obligatoirement titulaire de l’Education Nationale depuis au moins 3 ans.

ATTENTION :les personnels qui sont à temps partiels ne peuvent demander que des groupements compatibles avec leur quotité de temps partiels (ex : un personnel qui travaille à 75% ne peut pas demander un regroupement qui se compose de 2 groupements à 0.50 ou de 3 groupements à 0.33).

De même, ils ne peuvent pas demander un poste constitué de deux temps partiels annualisés.

Pour les enseignants ne pouvant se déplacer à la DSDEN, la liste des postes sera numérotée par ordre de préférence (**au moins autant de vœux que le rang de classement**) et renvoyée par mail au plus tard pour :

* Ceux convoqués le mardi matin : lundi 14 h00
* Ceux convoqués le mercredi matin : mercredi avant 8h30

[mouvement2018dsden66@ac-montpellier.fr](mailto:mouvement2018dsden66@ac-montpellier.fr)